

Compte rendu de la réunion hebdomadaire du gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce **mardi 24 août** dans sa formation collégiale sous la présidence de Philippe GOMES, président du gouvernement. Il a arrêté deux projets de délibération du congrès et cinq projets de délibération du gouvernement (autorisations à ester en justice) et adopté vingt-cinq arrêtés.

Projets de délibérations du congrès

- SANTE -

Le gouvernement a adopté un projet de délibération relative au taux directeur d'évolution des dépenses hospitalières qui, pour l'année 2011, s'établit à 5,45 %. Ce taux est à comparer avec celui des exercices précédents : 6,15 % pour 2009 et 5,71 % pour 2010.

Les hypothèses prises en compte par le gouvernement pour proposer ce taux sont les suivantes :

- une forte progression des recettes du RUAMM (+8,4 %/an sur la période 2005 et 2009 – 8,1 % à mi-année en 2010 et 5,5 % estimée en 2011) ;
- une progression des recettes de la Taxe Générale sur les Services (TSS) (+ 5 % entre 2009 et 2010) ;
- une relative stabilité des recettes fiscales entrant dans l'assiette de calcul des dotations aux provinces.

Pour l'exercice 2011, ce taux se décompose de la façon suivante : 2,85 % pour la reconduction des mesures et 2,6 % pour les mesures nouvelles. Ces mesures nouvelles ont pour objet de diminuer les écarts par rapport aux engagements prévus du contrat prévisionnel d'objectifs et de moyens et de planifier la mise en œuvre du projet de réorganisation de l'offre hospitalière en province Nord. Cette proposition permettrait aux établissements la mise en œuvre de différents projets avec une enveloppe financière de 635 millions FCFP.

Le gouvernement a adopté un projet de délibération approuvant le rapport d'activité du programme du contrôle médical du régime unifié d'assurance maladie-maternité et de l'aide médicale pour l'année 2009.

- 1 -

Le rapport établi par le médecin-chef par intérim de la CAFAT montre que le contrôle médical a mis en œuvre l'intégralité de son programme 2009. On en retient que :

- Les médecins de la CAFAT ont reçu plus de 5 000 patients dans le cadre des contrôles obligatoires ou facultatifs pour l'attribution des prestations ;
- Le nombre de prise en charge longue maladie a augmenté de 11 % : 34 223 patients en longue maladie au 31 décembre 2009 contre 30 824 fin 2008 ;
- Le nombre de protocoles de soins initiaux litigieux est passé de 302 en 2008 à 39 en 2009 ;
- Pour la première fois depuis trois ans, le nombre d'EVASAN a augmenté : + 8 %, soit au total 1 355 EVASAN.
- Plus de la moitié des EVASAN est en lien avec une pathologie cardio-vasculaire.

En matière pharmaceutique, les études du contrôle médical montrent qu'en province Sud, les médecins libéraux respectent moins les règles de prescription que leurs confrères salariés en dispensaire. Elles mettent également en exergue une hausse des prescriptions sur les patients de plus de 80 ans. Par ailleurs, ce sont les statines (classe de médicaments utilisée dans le traitement du cholestérol et les triglycérides) qui furent dans le top des dépenses de remboursement.

En matière hospitalière, on retiendra du rapport que 27 % des patients (hospitalisés plus de 10 jours) sont hospitalisés dans un service de court séjour à défaut de solutions appropriées.

Agriculture et pêche

Le gouvernement a adopté un arrêté homologuant les produits phytosanitaires à usage agricole (PPUA) autorisés en Nouvelle-Calédonie conformément à l'injonction qui lui avait été signifiée par le tribunal administratif en date du 9 juin 2010. Ces PPUA, au nombre de 338, ont été homologués par le Comité Consultatif de la Protection des Végétaux (CCPV). Par ailleurs, l'arrêté prend en compte les résultats des consultations antérieures réunissant les services de la DAVAR, de la chambre d'agriculture, mais aussi d'associations comme UFC-Que Choisir ou Ensemble Pour La Planète (EPLP). C'est ainsi que, parmi les 31 PPUA dont l'association EPLP avait demandé le retrait au motif qu'ils ne sont pas autorisés en Union Européenne, 21 ne figurent pas dans la liste des produits homologués.

Finances et subventions

Le gouvernement a rejeté une demande d'agrément pour un transfert de déficit dans le cadre d'une opération de fusion absorption (SA société touristique et hôtelière de Nouvelle-Calédonie et SA société touristique et hôtelière de Nouvelle-Calédonie II). La demande n'apporte aucune précision sur l'origine et sur les raisons des déficits allégués, ni sur les investissements projetés ou les créations d'emplois envisagées.

Formation professionnelle continue

Le gouvernement a agréé une action de formation professionnelle continue dans le cadre de la programmation 2010-2011. Il s'agit d'une action de formation « conducteur de bouteur-chargeuse (CBC) » qui sera dispensée par le Centre de Formation aux Techniques de la Mine et des Carrières (CFTMC). Cette action répond à une demande de la SLN qui souhaite constituer un vivier de conducteurs d'engins autour des centres miniers de Thio, Népoui et Tiébaghi. Le coût de cette formation est estimé à 30 124 432 FCFP.

Travail et économie

Le gouvernement a modifié l'arrêté n°83-662CG du 20 décembre 1983 pour prendre en compte une nouvelle nomenclature d'activités française et de l'artisanat (NAFA) qui constitue une déclinaison de la NAF (Nomenclature d'activités françaises). La NAFA est une nomenclature particulière qui a pour objet de décrire l'ensemble des activités artisanales. Elle entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2010.

Enseignement

Le gouvernement a accordé une subvention à l'Office Central de Coopération à l'Ecole. Cette subvention d'un montant de 1 620 000 F CFP va permettre à l'OCCE de financer l'intervention dans cette classe de personnes ressources de langue anglaise.

Nominations et désignations

Le gouvernement a procédé à la désignation des membres du comité consultatif des prix. Chargé de donner un avis sur toutes décisions relatives à la réglementation des prix ainsi que des techniques utilisées pour l'élaboration des indices de prix, ce comité est composé de :

- 6 membres permanents (les présidents des trois chambres consulaires, le président du MEDEF, le président de la FINC) ;
- 4 représentants des salariés ;
- 1 représentant des consommateurs.
-

Le gouvernement a désigné :

Pour l'USOENC

- Titulaire : Serge CLABAU
- Suppléant : Carmen MARTY

Pour l'USTKE

- Titulaire : Bernadette MAPERI
- Suppléante : Marie-Chanel MATAILA

Pour la FSFAOPP

- Titulaire : Lionel WORETH
- Suppléant : Marjorie VERGES

- 3 -

Pour L'UT-CFE-CGC

- Titulaire : Corinne QUINTY
- Suppléant : Pierre DURET

Pour l'UFC-Que Choisir-NC

- Titulaire : Luce LORENZIN
- Suppléant : Louise MASSENET

Par arrêté, le gouvernement a procédé au renouvellement du tiers des membres du comité consultatif d'éthique de la Nouvelle-Calédonie pour les sciences de la vie et de la santé. Le mandat de sept de ses membres était soumis à renouvellement. Ont été reconduits à leur demande :

- Béniéla HOMBOUY
- Joël KASARHEROU
- Dominique MOLE
- François MONTCHANIN

Ont été nommés :

- Fanny CALENDREAU
- Alain GRABIAS
- Patrice GODIN

Le comité d'éthique a pour mission de veiller à ce que les questions d'éthique posées par les techniques soient clairement énoncées et reconnues. Il est obligatoirement consulté sur le contenu des campagnes d'information relatives au don d'organes et de tissus. Il éclaire le gouvernement dans ses choix.

Le gouvernement a fixé par arrêté la composition nominative du jury d'admission à la formation d'auxiliaire de vie sociale – promotion 2011. Ont été nommés :

- Madame Edwige PONIA, en qualité de représentante des provinces
- Messieurs Jean-Pierre VAILLANT et Félicien BARRI en qualité d'enseignants formateurs à l'institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales (IFPSS).

Le gouvernement a nommé monsieur Alain SWETSCHKIN directeur général des services de la Nouvelle-Calédonie par intérim des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie. Il a également désigné monsieur Alain SWETSCHKIN pour siéger au conseil d'administration de la CAFAT en qualité de représentant des employeurs publics de la Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement a nommé monsieur Nicolas PANNIER directeur des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement a nommé monsieur Karl CHALIER en qualité de chef de service adjoint au service de recrutement de l'emploi et de la formation de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement a nommé madame Marie-Rose WAÏA, directrice par intérim du foyer d'action éducative de Païta.

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif à la composition nominative du conseil d'administration de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC). Il a procédé à la nomination de madame Emma MALAVAL en tant que personnalité qualifiée.

Travaux et opérations domaniales

Le gouvernement a autorisé la cession d'une concession d'occupation domaniale en vue de l'aménagement d'un ouvrage de franchissement (radier non busé) sur la rivière Carignan à Païta. Il a fait de même pour l'aménagement d'une conduite d'eau à Dumbéa, dans le cadre de la réalisation de la future station d'épuration de la ZAC Panda.

Le gouvernement a déterminé et établi les périmètres de protection des eaux autour du captage de Table Unio 2, à Moindou, et fixé les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres. Cette tribu compte 30 personnes en semaine et 130 le week-end.

Divers

Le gouvernement a renouvelé un mandat sanitaire. Il s'agit d'une procédure qui permet aux vétérinaires libéraux d'exercer pour le compte de la Nouvelle-Calédonie des missions de service public.

Le gouvernement a adopté arrêté délivrant une autorisation de la pratique du démarchage et la vente à domicile.

- 5 -

Le gouvernement a émis un avis favorable sur 3 visas de long séjour, 3 titres de séjour, 10 autorisations de travail et 48 autorisations de travail concernant les projets miniers.

Le gouvernement a procédé à la délivrance de 25 certificats d'inscription au registre des transports publics routiers de personnes

Le gouvernement a adopté un arrêté délivrant une aide exceptionnelle à une entreprise de transport. Cette aide a été attribuée au titre des années 2008 et 2009 à un certain nombre d'entreprises de transport assurant la desserte de lignes d'intérêt territorial, le temps que le réseau interurbain se mette en place.

Par arrêté, le gouvernement a enregistré la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie (Pharmacie Normale) à Nouméa.

Avis

L'avis du gouvernement a été sollicité sur un projet de décret authentifiant les résultats du recensement de la population effectué en Nouvelle-Calédonie en 2009.

Ce recensement réalisé du 27 juillet au 22 août, avec une prolongation jusqu'au 29 août pour mes communes du Grand Nouméa, montre que le total de la population de la Nouvelle-Calédonie s'établit à 245 580 habitants

On retient de l'analyse de l'INSEE (Institut national de la Statistique et des études Economique) que la population calédonienne a augmenté de 6,4 % depuis 2004. Toutefois, l'INSEE se réfère davantage au recensement de 1996, au regard des conditions très particulières (boycott) dans lesquelles se sont déroulées les opérations de comptage en 2004.

En 13 ans, la population de Nouvelle-Calédonie s'est accrue de 50 000 habitants. Cette évolution est liée pour 75 % solde naturel, soit une évolution annuelle de 1,7 %.

Des disparités importantes sont à noter. Ainsi, la population a fortement diminué dans la province des îles Loyauté qui, en 13 ans, a perdu 3 500 habitants, soit 1 habitant sur 7. La province Nord a progressé de 3 700 personnes. Mais, certaines communes de la Côte Est se dépeuplent et d'autres n'augmentent que par le mouvement naturel. Quant à la Côte Ouest, elle est en forte croissance autour de Koné. Enfin, en 13 ans, la province Sud a vu sa population progresser de 48 500 personnes.

On constate aujourd'hui que :

- 6 -

- 74,5 % de la population calédonienne réside en province Sud (pour 68,4 % en 1996) ;
- 18,4 % de la population calédonienne réside en province Nord (pour 21 % en 1996) ;
- 7,1 % de la population calédonienne réside en province des Îles (pour 10,6 % en 1996).

L'exploitation statistique de ces résultats permettra à l'ISEE de détailler la répartition de l'évolution entre mouvement migratoire et accroissement naturel. Il autorisera également une meilleure connaissance de la répartition communautaire de la population calédonienne.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a formulé l'avis suivant sur ce projet de décret :

« Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le 24 août 2010, souhaite porter à la connaissance du Gouvernement les observations de l'institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie ci-jointes.

Eu égard à l'insuffisante homogénéité des résultats du recensement de la population de 2009 et des doutes qui subsistent sur les chiffres de la population des communes du Mont-Dore et de Nouméa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie demande que des recensements complémentaires soient initiés pour ces deux collectivités.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie insiste également sur la nécessité de mener à bien la mission technique proposée par l'INSEE relative aux flux migratoires, afin qu'à l'avenir ils puissent être appréhendés de façon plus précise. »